



**VALDELIA**

Accélérateur de secondes vies

---

## Synthèse des plans de prévention et d'éco-conception

# Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment

2025



# Contexte réglementaire et objectifs de la synthèse

## Plan de prévention : ce que dit la réglementation.

L'article n° 72 de la loi AGECE, traduit dans [l'article L541-10-12 du code de l'environnement](#), précise qu'à partir de 2023, **tout producteur est tenu d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de prévention et d'éco-conception (PPE)** ayant pour objectifs de :

1. Réduire l'usage de ressources non renouvelables.
2. Accroître l'utilisation de matières recyclées.
3. Accroître la recyclabilité des produits dans les installations de traitement situées sur le territoire national.

Au-delà de la mise en conformité réglementaire, ce plan de prévention et d'éco-conception peut être un premier **outil pour se lancer et structurer la démarche d'éco-conception**.

Cette feuille de route détaille les axes d'éco-conception et les actions que l'entreprise s'engage à mettre en œuvre **pour limiter l'impact environnemental des produits** mis sur le marché.

Le plan doit être révisé tous les 5 ans et les éco-organismes agréés comme Valdelia ont été désignés par le législateur pour centraliser les plans de prévention et d'éco-conception élaborés par leurs adhérents.

## Objectifs de cette synthèse :

Conformément à la réglementation, Valdelia a collecté et analysé les PPE transmis par ses adhérents **entre mai et décembre 2025**. Cette synthèse vise à :

1. Faire un point sur les modalités d'accompagnement proposées à nos adhérents.
2. Faire le point sur le nombre de PPE reçus et leur répartition par typologie d'entreprises et de produits.
3. Présenter les grandes tendances observées dans les plans reçus.
4. Identifier les actions possibles à mettre en œuvre pour accompagner les fabricants et distributeurs de Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment dans leurs démarches d'éco-conception.

Cette synthèse sera mise à jour régulièrement pour refléter le contenu des nouveaux plans reçus et des progrès réalisés par les entreprises.

# Accompagnement de nos adhérents

## Outils proposés aux adhérents :

Afin d'engager nos adhérents dans cette démarche, nous avons développé et diffusé 3 outils :

- 1) **Une trame individuelle à compléter** développée en partenariat avec 3 autres éco-organismes de filières complémentaires afin de permettre aux metteurs sur le marché d'avoir un outil commun pour l'ensemble de leurs produits.
- 2) **Un guide d'aide à la rédaction** qui propose une méthodologie claire et des exemples concrets afin de leur permettre de rédiger leur PPE.
- 3) **Une Foire Aux Questions** avec des éléments de réponse sur :
  - Les entreprises concernées,
  - Les modalités et le calendrier de transmission,
  - Les enjeux et obligations concernant les thèmes, objectifs, actions et indicateurs.

Ces outils ont été conçus pour favoriser une appropriation progressive des enjeux, en tenant compte des contraintes opérationnelles des entreprises.

## Accompagnement sur mesure :

Pour les adhérents rencontrant des difficultés spécifiques ou souhaitant aller plus loin dans leur démarche, nous avons proposé un accompagnement personnalisé, incluant :

- Des entretiens pour clarifier les attentes et la méthodologie à suivre.
- Une relecture des plans transmis, avec des pistes d'amélioration éventuelles.
- L'organisation d'ateliers pour réaliser ensemble le plan de prévention et d'éco-conception adapté à leurs enjeux et contraintes spécifiques.

Tous les outils ont été diffusés à nos adhérents et sont disponibles sur une [page dédiée](#) sur notre site internet.

# Taux de retour et typologie d'adhérents

## Taux de retour des plans de prévention à date :

Dans le cadre de l'échéance réglementaire, nous avons sollicité l'ensemble de nos adhérents concernés par l'obligation de transmission d'un plan de prévention et d'éco-conception. Voici les principaux enseignements quantitatifs issus de cette première campagne.

**Entre mai et décembre 2025** nous avons reçu **32 plans de prévention** et d'éco-conception à soit un taux de réponse de 6 %.

Par rapport aux mises sur le marché totales déclarées par l'ensemble des adhérents à Valdelia, l'analyse des déclarations des adhérents nous ayant transmis un PPE montre que cela représente environ :

- **17 % des tonnages déclarés.**
- **7 % des montants d'éco-contribution versés.**

## Typologie d'entreprises ayant transmis un PPE :

Parmi les entreprises ayant transmis un PPE lors de cette campagne 2025 :

- 1) **59 % sont des fabricants**
- 2) **25 % des distributeurs**
- 3) **16 % sont des importateurs ou revendeurs.**

## Répartition par catégorie de produits :

Les adhérents qui nous ont transmis un PPE mettent sur le marché principalement les catégories de produits suivantes :

- **46 % de Matériaux Inertes** (Catégorie 1)
- **54 % de Matériaux non Inertes** (Catégorie 2)

Par rapport aux mises sur le marché totales déclarées à Valdelia, nous observons une surreprésentation des tonnages déclarés en catégorie 1 par les adhérents nous ayant transmis un PPE.

## Répartition par typologie de produit :

Les adhérents qui nous ont transmis un PPE nous ont déclarés en 2024 avoir mis sur le marché les produits et matériaux suivants :

<b>Matériaux Inertes</b>	<b>45,8%</b>
<b>Granulat</b>	<b>39,9%</b>
<b>Revêtement de sol extérieurs de bâtiment</b>	<b>1,8%</b>
<b>Ciment</b>	<b>1,1%</b>
Ardoise	0,9%
Revêtements de murs, sols et plafonds	0,8%
Pavés	0,4%
Tuyaux, pièces de raccords, buses, anneaux, réservoirs, etc.	0,4%
Eléments ouvragés en pierre	0,3%
Revêtement de sol intérieurs	0,1%
Tuiles canal	0,1%
Regards, boîtes de branchement et d'inspection etc.	0,1%

<b>Matériaux non Inertes</b>	<b>54,2%</b>
<b>&gt; 95 % en masse de métal (hors menuiseries)</b>	<b>36,3%</b>
<b>&gt; 50 % en masse de plastique dur (PP/PE/ABS)</b>	<b>9,1%</b>
<b>&gt; 50 % en masse de PVC rigide</b>	<b>3,4%</b>
<b>&gt; 50 % en masse de bois brut &amp; classe 1/2/3 (hors menuiseries)</b>	<b>3,0%</b>
> 50 % en masse de PVC souple	0,8%
> 50 % en masse de polyuréthane	0,7%
> 50 % en masse de PSE	0,4%
Sans matériau majoritaire	0,2%
> 50 % en masse de bois avec colle (hors menuiseries)	0,1%

**Par rapport aux mises sur le marché totales déclarées à Valdelia**, nous remarquons que les produits et matériaux constitués à plus de 50% en bois sont un peu sous représentés. Hormis ce point, la répartition des produits est globalement représentative des mises sur le marchés totales déclarées pour la catégorie 2 .

## Analyse des plans de prévention reçus à date

### Maturité de la démarche d'éco-conception :

Les plans de prévention et d'éco-conception transmis par nos adhérents témoignent d'une diversité d'approches et des niveaux de maturité variables :

- 2/3 des entreprises nous ayant transmis un PPE semblent assez « novices » en éco-conception ». Elles nous ont indiqué entre 3 à 10 actions dans leur PEE.
- 1/3 des entreprises semblent plus engagées/avancées sur ces sujets. Elles nous ont indiqué entre 11 à 35 actions dans leur PPE.

**Sur l'ensemble des PPE reçus,** nous observons que :

- **12 objectifs** ont été détaillés en moyenne dans les PPE.
- **100% des PPE comportent au moins un objectif** pour chacun des trois axes réglementaires définis par l'article L.541-10-12 du Code de l'environnement :
  1. La réduction de l'utilisation de ressources non renouvelables,
  2. L'augmentation de la part de matières recyclées dans les produits,
  3. L'amélioration de la recyclabilité des produits en fin de vie.

Ce résultat témoigne d'une bonne compréhension par nos adhérents des axes prioritaires à adresser dans leur démarche d'éco-conception.

## Analyse des actions par axe réglementaire

Les objectifs détaillés dans les PPE sont répartis comme suit :

### Axe 1 : Réduction de l'utilisation de ressources non renouvelables :

**5 à 6 objectifs en moyenne** visent à réduire l'utilisation de ressources non renouvelables (Axe 1).

**Les enjeux** liés à cet axe sont de :

- Réduire la quantité de matières entrant dans la composition des produits.
- Réduire la consommation énergétique impliquée dans les étapes de fabrication et transformation des produits (et donc réduire la consommation de ressources énergétiques)
- Favoriser l'utilisation d'énergie et de matières renouvelables.

**Les actions** généralement indiquées pour cet axe sont les suivantes :

#### Quantité de matières :

- Faire le point sur la quantité de matières employées dans chaque produit (en interne ou auprès de leurs fournisseurs)
- Identifier les produits à optimiser et établir un plan d'actions pour limiter le poids de matières, en particulier celles non renouvelables telles que le métal, les plastiques, le verre etc. (ou ajouter ce critère à la liste de leurs critères de sélection produits s'ils sont distributeurs).
- Optimiser le dimensionnement des ouvrages/ structures etc. pour utiliser la juste quantité de matière pour assurer la fonction et la durée de vie visée.
- Optimiser les conditionnements (limiter le taux de vide sans les emballages et sur les palettes) pour réduire la quantité d'emballages et limiter les impacts liés aux transports.

### Types de matières utilisées

- Evaluer la part de matières renouvelables/biosourcées entrant dans la composition des produits (ou obtenir cette information auprès de leurs fournisseurs fabricants s'ils sont distributeurs) : bois, chanvre, lin, paille, résines biosourcées etc.
- Favoriser l'utilisation de matières renouvelables certifiées.
- Expérimenter sur 1 gamme de produit 1 allègement significatif et/ou l'utilisation d'une nouvelle matière renouvelable en remplacement d'une matière synthétique / pétrosourcée.

### Allonger la durée d'usage

- Partager avec ses clients les bonnes pratiques d'entretien des ouvrages, produits, matériaux.
- Favoriser la réparabilité des produits (ex : utilisation de fixations amovibles, emboîtement vs. soudure).

### Optimiser la consommation énergétique (pour réduire l'utilisation de ressources énergétiques non renouvelables)

- Faire un point sur la consommation énergétique actuelle des procédés de fabrication / transformation / conditionnement des produits et matériaux.
- Identifier des actions pour optimiser les consommations énergétiques.

## **Axe 2 : Augmentation de l'utilisation de matières recyclées**

**2 à 3 objectifs en moyenne** concernent l'intégration de matières recyclées.

**Les actions** généralement indiquées pour cet axe sont les suivantes :

- Faire un point précis sur la part de matières recyclées actuellement introduites dans les produits, matériaux et emballages.
- Identifier des actions à mettre en œuvre pour augmenter la part des matières recyclées (ou interroger leurs fournisseurs fabricants à ce sujet).
- Expérimenter sur 1 gamme de produit l'utilisation d'une nouvelle matière recyclée ou augmenter la part de matières recyclées.
- Etudier la possibilité d'utiliser des matières de réemploi.
- Etudier la possibilité de réutiliser/recycler les matières issues des produits défectueux, des chutes de production etc.

## **Axe 3 : Amélioration de la recyclabilité des produits**

**2 à 3 objectifs en moyenne** portent sur l'amélioration de la recyclabilité des produits.

**Les actions** généralement indiquées pour cet axe sont les suivantes :

- Evaluer la recyclabilité actuelle de leurs produits, matériaux et emballages (en interne, ou demander l'information à leurs fournisseurs fabricants s'ils sont distributeurs).
- Identifier les produits, matériaux, emballages non recyclables ou contenant des perturbateurs de recyclage et initier des actions d'amélioration (en interne et/ou auprès de leurs fournisseurs).
- Sensibiliser toutes les parties prenantes (clients, poseurs etc.) pour partager les bonnes pratiques de pose pour faciliter le réemploi des produits en fin de vie.

#### Autres axes :

**1 objectif en moyenne** portent sur un autre thème améliorer la durabilité, développer des outils, former leurs équipes, améliorer la gouvernance et la structuration de la démarche d'éco-conception :

**Les actions** généralement indiquées pour cet axe sont les suivantes :

- Former les équipes aux enjeux de la RSE, à l'éco-conception et/ou aux achats responsables.
- Mettre en place une équipe projet dédiée au sujet de l'éco-conception et faire connaître la démarche au sein de l'entreprise
- Réaliser des Analyses du Cycle de vie pour limiter l'impact environnemental des produits et matériaux au global.
- Assurer une veille technologique et normative sur les matières et produits pour identifier de nouvelles pistes d'éco-conception.

## Perspectives 2026

**Notre enjeu principal en 2026 est d'augmenter le taux de retour.** Pour cela nous avons prévu plusieurs actions :

1. Une nouvelle campagne d'informations de nos adhérents avec plusieurs relances.
2. Des webinars de sensibilisation sur le sujet.
3. Des échanges individuels pour les aider à se lancer et à rédiger leur PPE.
4. La création d'un Plan de prévention et d'éco-conception collectif, clé en main avec les engagements prioritaires pour le secteur du bâtiment.

Notre objectif est d'augmenter significativement le taux de réponse avant fin 2026.